APPEL A PROJET

Booster Innovation

FONDS DE MATURATION DE LA DRCI

L'Appel à Projets (AAP) intitulé « Booster Innovation » est piloté par le Pôle Transfert et Innovation de la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI) de l'AP-HP afin de financer des projets mettant en œuvre des technologies développées par les équipes de l'AP-HP et ayant un potentiel de transfert industriel rapide.

Pourquoi le Booster Innovation?

• Apporter une aide aux thérapeutiques de demain et aux technologies innovantes développées au sein de l'AP-HP

• Offrir une solution pour la phase de transition nécessaire à leur développement pour laquelle les financements publics sont difficiles à obtenir

• Booster le développement de la technologie et l'accès des malades à des innovations thérapeutiques

Les projets sélectionnés doivent donc faire partie d'une stratégie de développement rapide aboutissant à un transfert de la technologie vers un partenaire industriel afin que celle-ci soit exploitée et diffusée avec un retour sur investissement pour l'AP-HP (valorisation et remboursement des fonds engagés par l'AP-HP).

Fonctionnement du Booster Innovation

Qui ? Chercheurs cliniciens et biologistes de l'AP-HP

Combien ? Jusqu'à 100k€ par projet (50k€ pour le logiciel)

Où et quand ? Candidatures en réponse aux AAP diffusés en interne AP-HP via le Pôle Transfert & Innovation de la DRCI
Plusieurs AAP sont prévus par an afin de mieux répondre au dynamisme des équipes de l'AP-HP en matière d'invention

Comment ?
• Pré-évaluation (DRCI)
• Expertises indépendantes (un expert académique + un expert industriel)

INSTITUT CARNOT AP-HP

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

• Audition des candidats présélectionnés
• Sélection finale par la DRCI

• **Sur quels critères ?** Preuve de concept validée (TRL 3-4), existence d'une propriété intellectuelle, besoin clinique, potentiel de marché, faisabilité technique.

Projets éligibles

• Nouveaux traitements
• Nouvelles molécules innovantes à vocation orpheline
• Nouvelles formulations
• Dispositifs médicaux (DM) innovants
• Matériels médicaux d'aide et de soins aux malades
• Logiciels d'aide au diagnostic ou au suivi des patients
• Projets précliniques ayant une pertinence clinique réelle
• Prototypes
• Bases de données
• Analyse réglementaire

Critères d'éligibilité

Le financement « Booster Innovation » est destiné à financer les projets proposés par des porteurs de projets innovants de l'AP-HP.
Pour pouvoir être éligibles à l'AAP, les projets doivent remplir les trois conditions obligatoires suivantes :

• Avoir déjà bénéficié d'une première évaluation positive de leur potentiel de valorisation par le Pôle Transfert & Innovation de la DRCI de l'AP-HP

• Avoir fait ou devant faire l'objet d'une protection des droits de propriété intellectuelle (brevet, logiciel ou savoir-faire)

• Avoir fait la preuve analytique ou expérimentale du principe ou du concept (c'est–à-dire présenter une maturité d'un niveau 3/4 au minimum sur l'échelle de Technology Readiness Level)

ATTENTION CERTAINS PROJETS NE SONT PAS ELIGIBLES

1- Projets basés sur un brevet dont l'AP-HP n'est pas titulaire
2- Inventions ayant déjà fait l'objet d'un transfert (brevet déjà licencié, par ex. dans le cadre d'une création de startup)
3- Etudes cliniques

CONTACT

Pôle Transfert & Innovation (DRCI)
01 44 84 17 71
drc-licensing-ottpi@aphp.fr
Booster.Innovation@aphp.fr

INSTITUT CARNOT AP-HP

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS